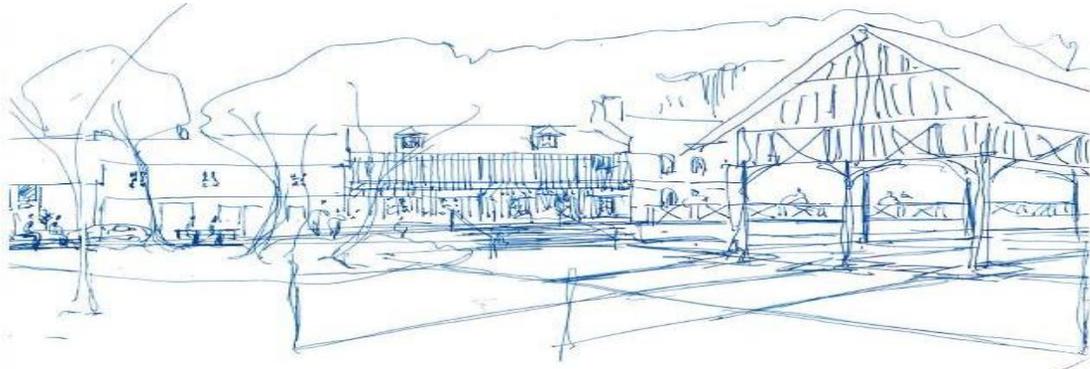


GRAINVILLE'INFOS

N° 50 - juillet 2019



Chères Grainvillaises, chers Grainvillais,

La moitié de l'année 2019 est déjà derrière nous. Nous faisons donc un petit point de tout ce qui s'est passé, et comme vous le constatez, beaucoup de choses.

Nous attendons tous l'ouverture de notre marché qui ne pénalisera pas nos commerçants, mais créera une activité qui leur sera aussi profitable.

La mairie est votre maison, n'hésitez pas à vous y rendre chaque fois que besoin. Nous sommes à votre écoute.

La période de « vacances » est là, certains partiront, d'autres travailleront. A vous tous, je souhaite un bel été.

Bien à vous,

*René VIMONT
Votre maire*



Au conseil municipal



Le conseil municipal s'est réuni le 1^{er} mars, le 12 avril et le 24 mai. Retour sur les principales décisions prises au cours de ces réunions :

Demande de subventions : Le Conseil municipal demande de subventions auprès :

- de la DETR et de la CCCA pour la mise en place de poteaux incendie,
- de la DETR et du département, et de la CCCA pour la mise aux normes et la mise en accessibilité du vestiaire du stade,
- de la DETR et de la CCCA pour la sauvegarde du mur d'enceinte de l'église,
- auprès du Département pour l'acquisition d'un tracteur.

Budget : Le conseil municipal a voté le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 des commerces et de la commune à l'unanimité.

Taux communaux : Cette année encore, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des impôts prélevés par la commune.

Participation aux frais de fonctionnement de notre école 2018/2019 : Le Conseil municipal a décidé de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre école pour l'année scolaire 2018/2019 pour les communes dont les enfants sont accueillis dans notre école pour l'année scolaire 2018/2019 à 750€ par enfant en maternelle et 500€ par enfant en primaire.

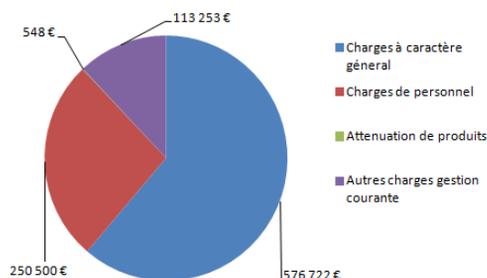
Création d'un marché de producteurs : Le conseil a décidé à l'unanimité la mise en place d'un marché de producteurs les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois.

Entretien du parc de l'Ange Gardien : Le conseil municipal a décidé de confier l'entretien du parc à l'entreprise Nature Paysage (Monsieur Sébastien Hesnard) qui en a effectué l'aménagement pour une durée de 1 an.

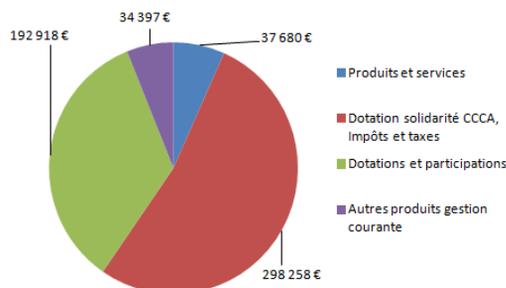
Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site internet de la commune

Budget primitif 2019

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



État civil

Toutes nos félicitations à :

- Céline BARET et Yves LAVENU, mariés le 29 mars
- Pascale BINARD et Thierry BERTIN , mariés le 15 juin



Nous souhaitons la bienvenue à :

- Lyana et Louane COLBOC, nées le 22 janvier
- Charli POTDEVIN VINCENT, né le 23 janvier
- Judith LEMAISTRE, née le 24 janvier
- James JOLY, né le 29 janvier
- Maddy AUGER, née le 1^{er} avril
- Augustin CADINOT, né le 1^{er} mai
- Enora BENARD, née le 7 mai
- Shona ANSSELIN, née le 21 mai

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de :

- Thérèse LELIEVRE survenu le 12 janvier
- Monique BUQUET survenu le 15 mars
- Gérard LANGLOIS survenu le 21 avril



Vie communale

Rappel des horaires de tontes et utilisation d'appareils à moteurs thermiques ou électriques : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h - Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h. Ces plages horaires doivent permettre à chacun d'effectuer ses travaux tout en respectant la tranquillité des voisins.



Point de tri sélectif: Les points de tri sélectif, situés rue du Home (près de la salle du foot) et au hameau de Mautheville, **ne sont pas des lieux de décharges**. Il est demandé à la population de respecter ces points et de ne pas y déposer de déchets non autorisés. Les déchets verts, les encombrants, les gros cartons, les gravats et les déchets ménagers dangereux sont à déposer en déchetterie communautaire dont les horaires sont disponibles sur le site internet de la commune.

Rappel aux propriétaires d'animaux domestiques : Afin de respecter le voisinage, il est demandé aux propriétaires d'animaux domestiques de ne pas laisser leurs animaux de compagnie errer sur la voie publique, dans les champs ou chez les voisins. Les chiens doivent être tenus en laisse et il est impératif de ramasser leurs déjections sous peine d'amende.



Vie pratique



Destruction des frelons asiatiques : Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme financée par les conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons.

Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques : Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique au 02 77 64 57 76 ou consultez le site internet de cette plateforme à l'adresse suivante : <http://www.frelonasiatiques76.fr>



Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers : Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles au public. L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr



Plan Particulier d'Intervention : Le 1er janvier 2019 est entré en vigueur le nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI), autour de la centrale nucléaire de Paluel, portant le périmètre des PPI de 10 à 20 km. Ce nouveau périmètre concerne 68.000 habitants résidant dans 104 communes dont la nôtre.

Une campagne d'information sera déployée cet été par les Autorités et un courrier sera adressé à chaque habitant précisant les dispositions mises en œuvre pour informer et agir en cas d'alerte.



Boîte aux lettres : Pour faciliter la distribution du courrier et des colis, les normes du volume intérieur minimal d'une boîte aux lettres sont de 260x260x340 mm. La boîte doit être accessible et visible par le facteur en bordure de voirie. La serrure doit être agréée par la poste qui doit pouvoir l'ouvrir pour y déposer les colis. Pour faciliter la distribution du courrier, il convient d'inscrire sur la porte de la boîte les noms et le numéro de rue.



Accès à la déchetterie : La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis progressivement en place un système de contrôle et de gestion par carte des entrées de ses 3 déchetteries. Chaque foyer du territoire doit être en possession d'une carte pour accéder à la déchetterie de son choix.

Si nous n'avez pas encore de carte d'accès, il convient de prendre contact avec le service déchets de la CCCA au 02 35 57 90 45 ou de vous rendre directement dans les bureaux de la CCCA. La carte d'accès est gratuite et opérationnelle dès son obtention.

Visite de l'Assemblée nationale par les enfants du groupe scolaire

Lundi 29 avril dernier, une journée parisienne était au programme des élèves de CM1/CM2 de l'école Charles de Gaulle de Grainville-la-Teinturière et d'une classe de CM2 de l'école Louis Pergaut de Cany. Accompagnés de leur professeure Mme DUBOC, Monsieur le Maire, 4 conseillers municipaux et un parent d'élève, les élèves sont partis en car à 7 heures.



Une visite de Paris en bateau mouche le matin a pu leur faire découvrir, vu de la Seine, une partie des plus beaux monuments de notre capitale : Musée du Louvre, la Tour Eiffel, les différents ponts, le Musée d'Orsay, le Palais de la découverte et bien sûr l'Île de la Cité avec la cathédrale Notre Dame... que les enfants attendaient de voir avec impatience après le récent incendie.



Après une pause à la maison de l'Europe pour le déjeuner (pique-nique sorti du sac), les élèves ont été pris en charge par le député Xavier Batut et un guide pour une visite du Palais Bourbon, siège de l'Assemblée Nationale.



Ils ont pu alors visiter la Galerie des fêtes (salle reliant le Palais Bourbon à l'Hôtel de Lassay), les différents salons du Palais Bourbon, la salle des Pas Perdus, admirer les tentures, les dorures et les différentes peintures ornant les murs et plafonds avant de pénétrer dans l'hémicycle. Xavier Batut a montré aux enfants sa place et a répondu à quelques questions. Avant de quitter les lieux, une photo souvenir a été prise sur le perron des jardins de l'Assemblée.

Pour clore cette visite, les enfants ont pu entrer, en silence, dans la bibliothèque de l'Assemblée Nationale qui fût décorée par Eugène Delacroix au XIX^{ème} siècle.

Une journée mémorable pour nos élèves qui ont été très attentifs et intéressés par cette visite.

Aménagement du Parc de l'Ange Gardien

Avant



L'aménagement du Parc de l'Ange Gardien est terminé : un chemin pour circuler, des jeux pour les enfants, des tables de pique-nique, un boulo-drome... Un parc fait pour s'y détendre en famille, un lieu de rassemblement pour les randonneurs de passage... Un environnement qui permet aux enfants de s'amuser en toute sécurité...

Après



Retour sur les évènements du 1er semestre

Samedi 12 janvier : Cérémonie de la Sainte-Barbe



Vendredi 18 janvier : Cérémonie des vœux à la résidence Anne-Françoise Le Boultz



Samedi 26 janvier : Cérémonie des vœux du conseil municipal



Samedi 9 février : Foire de la Chandeleur



Dimanche 21 avril : Chasse aux œufs dans le parc de la résidence Anne-Françoise Le Boultz



1er mai : Traditionnel repas offert par le CCAS aux aînés de la commune



Commémoration du 8 mai : 74ème anniversaire de la victoire



Dimanche 26 mai : Fêtes des Mères



Commémoration de l'appel du 18 juin



Rendez-vous avait été donné dans le Parc de l'Ange Gardien devant la stèle du Général de Gaulle pour commémorer l'appel du 18 juin 1940 lancé depuis Londres par le Général.



Un grand nombre de porte-drapeaux, des soldats, des élus, les enfants du groupe scolaire accompagnés de leurs institutrices, le corps des sapeurs pompiers ont participé à cette manifestation devant une population venue en nombre pour commémorer ce 79ème anniversaire de l'appel, et pour la première fois la participation de 12 parachutistes Bérets Rouges.



Après les dépôts de gerbe au monument aux morts et au carré militaire, l'assemblée s'est regroupée autour de la stèle du Général de Gaulle où l'appel a été lu par trois enfants de l'école et les hommages ont été rendus à nos soldats et résistants.



Au cours de cette cérémonie, la chorale de Robertot et les enfants du groupe scolaire ont entonné la Marseillaise, le Chant des Partisans, et quelques autres...



Une cérémonie empreinte d'émotion qui s'est terminée autour du verre de l'amitié dans le Parc de l'Ange gardien.



Agenda des manifestations

Premier mardi de chaque mois : goûter et jeux à la salle polyvalente organisés par le Club des cheveux d'argent

Samedi 13 juillet : Feu d'artifice organisé par la commune

Dimanche 21 juillet :

à **10h**, messe de la **Procession blanche**, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité

à **18h30**, **concert lyrique** organisé par l'association Classique Albâtre dans le parc de l'Ange Gardien - Au programme : mélodies et airs d'opéra français

Dimanche 25 août : Foire à tout, place du marché, organisée par l'amicale des sapeurs pompiers

Dimanche 15 septembre : Thé dansant organisé par l'association des jeunes

Lundi 11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 organisée par l'association des Anciens Combattants avec la participation des sapeurs pompiers

Samedi 16 et Dimanche 17 Novembre : Exposition d'automne ayant pour thème « les institutions dans la Vallée de la Durdent » organisée par le Comité des Lettres

Samedi 30 novembre à 19h30 : Soirée de solidarité, salle cauchoise, organisée par l'association ANDAO

*La présidente de l'association des jeunes propose du 15 juillet au 14 août un stage de zumba et de strong tous les mardis et jeudis :
renseignements et tarif au 06 23 90 28 42*

A toutes les associations : si vous souhaitez que vos manifestations figurent sur le panneau d'affichage, informez en la mairie ou l'un des conseillers municipaux.
Nos supports de communication sont à votre service.

**Retrouvez toutes ces informations, ... et bien d'autres encore
sur notre site internet : www.grainville-la-teinturiere.fr
sur la page Facebook de la commune**



**et sur le panneau d'information
ou en téléchargeant l'application Centolive
sur vos téléphones portables**

